

Débat Public du 3 octobre 2011 au 3 février 2012

Cahier d'acteur

PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

FRSEA Haute-Normandie



FRSEA HAUTE-NORMANDIE
FEDERATION REGIONALE DES
SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES

Un syndicat agricole pour une défense des adhérents

- Défense collective et individuelle des agriculteurs
- Animation du réseau
- Organisation des actions syndicales
- Promotion de l'agriculture de Haute-Normandie (« fermes ouvertes », « nuit verte », comices agricoles...)

Des équipes de conseillers pour accompagner les adhérents dans leurs projets et démarches

- Droit des sociétés, constitution de sociétés : GAEC, EARL...
- Droit rural, rédaction de baux
- Droit de la famille, régimes matrimoniaux, succession
- Réglementation PAC, veille réglementaire
- Conseil en développement d'entreprise - installation
- Droit du travail - service main d'œuvre
- Sécuripaie, service paie des salariés agricoles
- Achats groupés, remises carte moisson, au bénéfice des agriculteurs

COORDONNÉES

FDSEA 27

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

2 voie de la Garenne - BP 3244

27032 Evreux CEDEX

Tél. : 02 32 23 77 77 / FAX : 02 32 23 77 70

Président : Régis CHOPIN

Directeur Général : Thierry MAUMINOT

Mail : direction@fdsea27.fr

FRSEA Haute-Normandie & USA 76

Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants

Agricoles & Union Syndicale Agricole 76

Cité de l'Agriculture

530 Chemin de la Bretèque

76232 Bois Guillaume CEDEX

Tél. : 02 35 59 45 00 / Fax : 02 35 60 37 98

Président : Arnold PUECH d'ALISSAC

Directeur : Yvon RIOUALL

Mail : yvon.riouall@usa76.fr

Projet LNPN, l'agriculture n'est pas à brader

La FDSEA 27 et l'USA 76, composantes de la FRSEA Haute-Normandie, prennent acte du projet LNPN. La FRSEA Haute-Normandie milite pour le désenclavement des territoires agricoles ruraux et reconnaît qu'un projet comme la LNPN peut être un facteur de développement (économique, culturel...). Or, en l'état actuel du projet, le syndicalisme agricole majoritaire que nous représentons est défavorable à la LNPN, à savoir :

Dans le dossier du maître d'ouvrage, **sur les 131 pages, seuls 2 paragraphes concernent l'agriculture et l'agroalimentaire.**

Ce projet doit permettre un gain de temps pour relier notre préfecture régionale à Paris, ainsi qu'une augmentation du nombre de containers de produits d'importation débarqués au Havre en direction de Paris... Il nous semble que les arguments mis en avant par RFF contribuent plus à un déménagement du territoire qu'à un aménagement équilibré. Dans un container d'importation débarqué au Havre, il y a de l'emploi et de la valeur ajoutée qui contribuent à une distorsion de notre économie locale et nationale.

Les territoires agricoles exceptionnels de la Haute-Normandie ont un potentiel de production supérieur à la moyenne nationale, avec une **biodiversité générale**, représentant 94% des territoires agricoles. RFF dans son dossier de maître d'ouvrage ne tient pas compte de cette réalité. En 2011, l'agriculture se doit de relever de multiples défis : « alimentaire, biomatériaux, énergétique, aménagement du territoire, touristique, maintien de la biodiversité générale... » ; RFF se propose de traverser ces territoires agricoles sans tenir compte de tout cela.

La FRSEA Haute-Normandie considère que le débat public est l'occasion d'exprimer sa position concernant ce projet afin que soient mieux prises en compte ses propositions concernant les agricultrices, les agriculteurs, l'agroalimentaire et l'aménagement de l'espace rural.

RFF annonce dans son dossier que 8 à 10 ha de terres/km de ligne seront prélevés dont les 2/3 d'origine agricole. **Nos 2 départements perdent déjà chaque année 1 800 ha de terres agricoles** avec une biodiversité générale exemplaire. Dans son dossier, RFF développe de multiples propositions sur de nombreuses pages concernant les territoires sanctuarisés ou protégés afin de préserver une biodiversité exceptionnelle ou remarquable ; cela ne représente que 6% du territoire agricole de notre région.

L'agriculture et les agriculteurs subissent une première double peine par rapport à ces territoires : 1 ha (de biodiversité exceptionnelle) prélevé doit être remplacé par un 1 à 5 ha de terres agricoles. **Concernant l'environnement, il faut savoir que 1 ha de maïs absorbe plus de carbone que 1 ha de forêt.** Comment relever les défis de demain avec une surface agricole en perpétuelle diminution ?



La FDSEA 27 et l'USA 76 refusent de cautionner le projet LNPN qui aboutira à la disparition de 1 500 à 2 500 ha de terres agricoles. De plus, la FRSEA Haute-Normandie attend des engagements de RFF concernant les trois points ci-dessous, à savoir :

- Une totale indemnisation de tous les préjudices subis par les agriculteurs.
- L'indemnisation de l'agriculture au travers de nouveau concept : **la compensation agricole** sur les bases de la compensation écologique. Il ne peut y avoir de compensation écologique sans compensation agricole. La biodiversité existe grâce aux agriculteurs, **là où la main de l'Homme ne passe plus, la nature redevient hostile à l'Homme.**
- Une réelle politique du fret au bénéfice de l'agroalimentaire de notre région avec l'élaboration d'un plan de développement précis ainsi qu'un maintien voire un développement (via la LNPN).

Des outils pour protéger l'agriculture et les agriculteurs

A. Protection de l'agriculture

Pour la réalisation d'infrastructures, l'urbanisation, la création d'espaces verts et de loisirs, **c'est presque l'équivalent d'un département qui disparaît tous les 10 ans (55 000 ha en 2010)**. Des chiffres incroyables : au niveau national cela représente 160 ha par jour au profit du béton et du bitume, 600 fermes par an... Pour la Haute-Normandie, 1 800 ha de terres agricoles disparaissent chaque année.

Malgré une prise de conscience politique affichée par la volonté de préserver les espaces agricoles et naturels (loi SRU 13/12/2000), de prendre davantage en compte la notion d'espace agricole comme support d'une activité économique, de lutter contre l'étalement urbain, de réduire de moitié l'artificialisation des terres agricoles d'ici 2020 (LMA)..., **le grignotage sur les terres agricoles persiste.**

Le foncier est le principal outil de production des exploitations agricoles. Si l'on change la destination des sols, c'est toute une entreprise qui peut être déstructurée voire toute une filière désorganisée (62% du lin français est produit en Normandie dont 85% en Haute-Normandie).

C'est pourquoi, avant de démarrer les travaux de la LNPN, la FRSEA Haute-Normandie sollicite **la mise en place d'un observatoire régional du foncier** qui pourrait être effectuée par les Chambres d'agriculture et la SAFER et financé par RFF, la région Haute-Normandie et les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Cet outil permettrait d'identifier et de mesurer la consommation d'espace agricole. De même façon, les friches industrielles sont nombreuses dans notre région et ne sont pas répertoriées afin d'envisager leur éventuelle réhabilitation.

Toutefois, la FRSEA Haute-Normandie ne veut pas s'opposer au développement des territoires. **La FDSEA 27 et l'USA 76 défendent une gestion économe et concertée de l'espace agricole, en respectant des chartes foncières.**

La disparition annuelle de 1 800 ha de terres agricoles dans une des régions les plus fertiles de France, nous conduit à formuler des demandes précises.

B. Une évaluation et une indemnisation de tous les préjudices

La FRSEA Haute-Normandie, conformément à sa mission première que lui confère son objet syndical, défendra les intérêts des agricultrices et agriculteurs de la région, des agricultures et de ses filières, et des territoires ruraux.

Si le projet de la LNPN venait à être confirmé, il traverserait pour l'essentiel des territoires agricoles et ruraux, en grande majorité lieux d'importantes activités économiques agricoles avec des productions à forte valeur ajoutée produites en Haute-Normandie.

Aussi, la FDSEA 27 et l'USA 76 exigeront la mise en place de plusieurs protocoles successifs permettant de fixer un cadre général cohérent à l'ensemble des interventions vis-à-vis des exploitants et propriétaires concernés par les différentes phases d'avancement du projet : protocole relatif aux études, reconnaissance topographique et sondage géotechnique, protocole relatif aux occupations temporaires, protocole relatif aux dommages de travaux publics...

Si le projet LNPN se concrétisait, la FDSEA 27 et l'USA 76 feront valoir leurs compétences d'expertise et de défense vis-à-vis de leurs adhérents, comme cela a été le cas au niveau des projets TGV Est et TGV Ouest.

Le maître d'ouvrage, dans les quelques lignes concernant l'agriculture, fait état de réparation des « incidences » par une simple démarche d'aménagement foncier sans jamais reconnaître une indemnisation des préjudices. Cette approche confirme la non prise en compte de la part de RFF des agricultures, des exploitations, des femmes et des hommes qui vivent sur ces territoires.

Dans les différents protocoles, la FRSEA Haute-Normandie fera valoir au minimum 8 points, à savoir :

- Une obligation d'information individuelle.
- Une évaluation des distances d'impact.
- Les postes d'indemnisation : travaux d'études topographiques et sondages, les occupations anticipées, les occupations temporaires, les nuisances liées aux chantiers (bruit, poussière), les indemnisations des exploitations agricoles, les indemnisations des dommages de travaux publics, etc
- Indemnisation du bâti.
- Opération d'aménagement foncier.
- Indemnisation des préjudices subis par les exploitants
- Réseaux communaux : modification des accès aux zones agglomérées (bourgs, commerces, etc).
- Une nouvelle problématique devra être prise en compte, celle de l'informatique satellitaire embarquée dans les engins agricoles. RFF méconnaît cette nouvelle technologie spécifique à notre région.

L'ensemble de ces points mérite certainement plus que 1/5^{ème} de page sur 131 pages. En complément de cette défense individuelle, la FRSEA Haute-Normandie fera valoir une compensation collective avec un nouveau concept : « **la compensation agricole** » au même titre que la compensation écologique.



Pour maintenir le potentiel économique agricole : un nouveau concept : « la compensation foncière agricole »

Afin de maintenir son potentiel économique agricole et préparer l'avenir, la FRSEA Haute-Normandie fera valoir un nouveau concept dans le cadre du projet de la LNPN : « la **compensation foncière agricole** ». Il vise à estimer et faire prendre en compte la valeur de la nature ainsi que le dédommagement de la perte du chiffre d'affaires pour l'économie agricole de notre région, définitivement perdu suite à la disparition de terres agricoles.

Ce nouveau concept prend en compte quatre dimensions (non exhaustives), juridique, scientifique, législative, économique, à savoir :

- La loi du 10 juillet 1976 du code de l'environnement relative à la protection de l'environnement visant les projets de réalisation d'aménagements ou d'ouvrages entrepris par une collectivité publique (autoroutes, lignes ferroviaires) qui par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur le milieu naturel, portent atteinte à ce dernier.
- Le rapport dirigé par Bernard CHEVASSUS-au-LOUIS, commandé au Centre d'Analyse Stratégique, organisme rattaché au Premier Ministre, suite au Grenelle de l'Environnement, vise à estimer « la valeur économique de la nature », c'est-à-dire sa capacité à contribuer au bien-être des gens parce qu'elle est utile et rare.
- La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, adoptée le 27 juillet 2010 concernant la protection du foncier agricole, qui valide la mise en place d'un observatoire des espaces agricoles (ce que nous demandons dans la page précédente au niveau régional), et instaure la mise en place de la CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles), afin de donner un avis sur le schéma de cohérence territoriale.
- Les conclusions du G20 du 4 novembre 2011 qui reprennent les orientations du G120 organisé par la FNSEA à Paris, à savoir : « nous nous engageons à augmenter durablement la production et la productivité agricoles. Pour nourrir une population mondiale qui devrait atteindre plus de 9 milliards de personnes d'ici à 2050, il est estimé qu'une augmentation de 70% de la production agricole sera nécessaire sur la même période. Nous nous accordons pour investir davantage dans l'agriculture ».

La FDSEA 27 et l'USA 76 s'appuient sur ces quatre dimensions afin de revendiquer une **compensation foncière agricole** pour que les agriculteurs puissent maintenir leur potentiel et relever les défis économiques et environnementaux.

Le rapport CHEVASSUS propose des méthodes pour évaluer financièrement la biodiversité dans le cadre de grands projets. Ce rapport distingue d'une part, la **biodiversité générale**, et d'autre part, la biodiversité exceptionnelle ou remarquable. Cette biodiversité exceptionnelle ou remarquable, dans le cadre de grands projets, bénéficie, suite à la loi de 76 de la directive européenne 2004/35 et du Grenelle de l'Environnement, d'une compensation appelée « compensation écologique ».

Cela représente 5 à 6 % du territoire (sans les forêts).

La biodiversité générale, appelée aussi biodiversité commune cultivée, a été estimée dans le rapport CHEVASSUS à partir du CO₂ stocké dans les forêts.

Il en conclut que la disparition d'un hectare de forêt devrait être compensée à hauteur de 40 000 € et un ha de prairie à hauteur de 24 000 €. Le projet de la LNPN traversera des espaces céréaliers et d'élevage où l'on produit aussi du maïs. Il faut savoir qu'un ha de maïs produit 4 fois plus d'oxygène qu'un ha de forêt et absorbe 4 fois plus de gaz carbonique (CO₂).

Le CO₂ est capté par les plantes. Grâce au mécanisme naturel qu'est la photosynthèse, les plantes produisent de l'alimentation humaine et animale.

L'ensemble de ces chiffres nous permet d'évaluer le **coût de la perte d'un ha de terre agricole à 120 000 €** (toutes les terres ne sont pas cultivées en maïs).

A ce montant, on y ajoute la perte du chiffre d'affaires pour l'agriculture. Exemple : le blé (160 € x 7 t = 1 120 €/ha). Pour la production laitière, le chiffre d'affaires par hectare est en moyenne de 3 500 €, soit une moyenne de 2 310 €/ha (source AS27) pour ces deux productions). A ce chiffre, nous devons y ajouter un coefficient multiplicateur de 3,5 afin de prendre en compte les pertes de l'agro-alimentaire et des différents intervenants, soit un coût de 8 085 €/ha. Pour retrouver cette valeur, l'agriculteur devra réinvestir dans des projets permettant de produire plus de valeur ajoutée ou augmenter la productivité de l'existant. Sept années seront au minimum nécessaire pour retrouver une augmentation de la valeur ajoutée, **soit une perte de 56 500 €/ha**.

Ce concept de compensation agricole permet d'évaluer la disparition d'un ha de terre agricole à un coût de **176 500 €/ha (prix moyen du terrain à bâtir = 600 000 €/ha)**.

Ce fonds de compensation agricole permettra à l'agriculture de réinvestir dans des projets.

La FRSEA Haute-Normandie fera valoir ce concept de **compensation foncière agricole** afin de maintenir le potentiel agricole de la région. Détruire 1 ha de terre agricole a un prix. L'agriculture ne peut pas être délocalisée, elle génère 5 emplois induits. Notre demande permettra de répondre aux attentes de la société et garantira l'avenir de la profession agricole (non délocalisable).

« Inscrire nos exploitations agricoles dans la croissance durable »

La FRSEA Haute-Normandie refuse ce fatalisme qui voudrait que l'agriculture n'ait plus sa place en France (cf. document du maître d'ouvrage où l'on oublie l'agriculture). Nous refusons cette morosité ambiante qui laisse à penser qu'un déclin agricole est immédiat. La FDSEA 27 et l'USA 76 affichent leur foi en l'avenir, le pourquoi de la rédaction de ce cahier d'acteurs.

Pour nos organisations syndicales agricoles de Haute-Normandie, l'avenir de l'agriculture passe par la croissance. **A l'horizon 2050, le monde aura besoin d'une agriculture permettant à 9 milliards d'être humains de se nourrir.**

Une étude du Professeur Harald Von Witzke (chercheur à l'université Humboldt de Berlin) démontre que la balance des échanges de produits agricoles pour l'UE est négative à hauteur de 45,5 milliards de dollars. Dans son analyse, il présente ce chiffre en hectare et il explique que pour l'Europe son bilan importations par rapport aux exportations est négatif à hauteur de 34 millions d'hectares. Si nous



voulons atteindre l'objectif des 20% de terres agricoles en agriculture biologique (orientation de l'UE), on importerait 10,3 millions d'hectares en plus, donc une augmentation significative de l'usage des terres arables situées hors Europe pour nourrir la population européenne ! La disparition de terres agricoles amplifie les besoins.

Nous refusons cette situation ; l'agriculture française peut et doit relever ces défis. C'est pourquoi, la FRSEA Haute-Normandie s'oppose à une consommation croissante des terres agricoles.

De plus, l'agriculture est un atout économique et social pour la France. Elle représente avec son amont et son aval, plus de 13% des emplois dans l'hexagone. Des emplois qui, tant que la production agricole trouvera sa place en France, sont non délocalisables. Alors que la balance commerciale française est déficitaire à hauteur de 51 milliards d'euros, la branche agroalimentaire dégage un excédent de 9 milliards d'euros. **L'agroalimentaire reste l'un des trois seuls secteurs excédentaires.**

Nous ne parlons pas du rôle de l'agriculture sur les territoires ruraux (activité économique, aménagement et occupation...). Le poids de l'agroalimentaire dans l'économie française nous conforte dans notre demande d'un réel projet concernant le fret et une autre approche de RFF concernant ses besoins en terres agricoles.

La compensation foncière agricole que nous demandons est justifiée afin de maintenir et développer notre potentiel agricole et agroalimentaire.

La croissance durable, une réponse sur le plan environnemental

Pour la FRSEA Haute-Normandie, il est possible de conjuguer performance économique et performance environnementale. Il y a d'autres méthodes pour y parvenir que d'imposer des contraintes de manière aveugle, comme le demande parfois quelques collectivités, et financer la disparition des terres agricoles.

La FDSEA 27 et l'USA 76 sont convaincues que des démarches permettent et permettront de concilier croissance économique et préservation des ressources naturelles.

Les agriculteurs sont souvent victimes d'une deuxième double peine : celle concernant la gestion des eaux pluviales.

Il faut savoir que dans notre région de la Haute-Normandie, la pluviométrie moyenne annuelle est de 800 l/m² soit 8 millions de litres/ha. Chaque année, en Haute-Normandie, on doit gérer, suite à l'artificialisation de 1 800 ha de terres agricoles, l'équivalent de 14,4 milliards de litres d'eau. Pour ce faire, des bassins de rétention, des surfaces inondables, des fossés gigantesques... sont créés. On consomme une fois de plus des terres agricoles. Avec le projet de la LNPN, combien de surfaces en sus faudra-t-il consommer pour gérer les eaux pluviales ? La LNPN va traverser de nombreux périmètres de captages (Grenelle I et II) alors que dans le même temps, on veut imposer aux agriculteurs des normes et des contraintes concernant les pollutions accidentelles et diffuses.

Le désherbage intensif des voies ferrées et les fuites d'hydrocarbures des machines sont sources de pollution. Dans le projet de RFF, il n'y a rien concernant ce sujet. La solution pour faire du durable est de maintenir un maximum de terres agricoles.

La croissance durable, une réponse sur le plan social

La croissance durable doit être économique, environnementale, et surtout sociale. Nous plaçons l'Homme au cœur de nos préoccupations. Notre responsabilité sociale, est d'accompagner les chefs d'exploitation et leur famille, mais aussi les salariés agricoles qui sont touchés au premier plan par les mutations de notre secteur. Et plus largement, nous avons vocation à agir pour les femmes et les hommes des territoires ruraux animés par notre activité agricole. Dans le dossier du maître d'ouvrage, pas un seul mot à l'égard des personnes qui seront impactées par ce projet, qui verront leur exploitation disparaître, qui devront changer de métier, qui perdront leur emploi... Nous ne pouvons pas cautionner un projet qui n'a aucune dimension sociale.

Cette non prise en compte est inacceptable.

Résumé du cahier d'acteur

La FRSEA Haute-Normandie n'a pas demandé le projet LNPN. En l'état, ce projet consomme trop de terres agricoles et n'apporte aucune garantie concernant un développement équilibré de nos territoires agricoles et ruraux et de notre économie régionale. Aussi, nous refusons ce projet en l'état actuel.

La FDSEA 27 et l'USA 76 demandent à RFF, aux pouvoirs publics et aux élus, la mise en place d'un nouveau concept : la « **compensation foncière agricole** » pour un intérêt collectif en plus d'une indemnisation des préjudices subis par les agriculteurs. Ce nouveau concept permettra de donner les moyens à notre région

de maintenir son économie agricole en compensant les pertes de terres par des projets novateurs (cf. projet Noveatech). Les agriculteurs sont les artisans de la biodiversité générale. Aussi, cette compensation permettra de rétablir une biodiversité générale (biodiversité commune cultivée). La prise en compte de nos demandes contribuera à l'ouverture d'un dialogue. La FRSEA Haute-Normandie croit en l'avenir de l'agriculture, c'est pourquoi elle veut inscrire les exploitations agricoles dans une **croissance durable**.

CPDP Ligne nouvelle Paris-Normandie

57 avenue de Bretagne 76100 Rouen
contact@debatpublic-lnpn.org

www.debatpublic-lnpn.org

N° vert : 0800 870 000 (appel gratuit)